

Février | Mars | Avril 2019

Vivre à La Salvetat

Le magazine d'information de La Salvetat Saint-Gilles

Numéro
21



BONNE ANNÉE 2019

DOSSIER SPÉCIAL :

« ADOPTE UN ARBRE »

Des plantations sur la commune

p.14

p.12

TRAVAUX

**NOUVELLES
TECHNOLOGIES :**

p.7

Mails

p.8

RGPD

p.13

Fibre

FÉVRIER

Vendredi 1^{er} Février

SOIRÉE ROCK

Espace Boris Vian, 21h30

Entrée 9€ avec une boisson offerte et le vestiaire gratuit.

Proposé par l'association Rock N Roll Studio

Samedi 2 Février

CONCOURS DE BELOTE

Espace Boris Vian, inscriptions à partir de 14h - début des parties à 18h00

Proposé par l'association Amicale des Joueurs de Rugby

Vendredi 8 Février

LOTO DES ECOLES

MARIE-CURIE

Espace Boris Vian, 18h30

Proposé par l'association MC²

Samedi 9 février

CONCERT D'HIVER

Entrée libre

Espace Boris Vian, à 18h30

Proposé par l'Ecole de Musique

Dimanche 10 Février

THÉ DANSANT

Avec l'orchestre J.P. Laurens

Espace Boris Vian, 14h30

Proposé par le Club de l'Amitié

Samedi 16 Février

SPECTACLE « LES MISÉRABLES »

Espace Boris Vian, à 20h30

Tarif adulte : 12 euros / Tarif enfant

(moins de 16 ans) : 8 euros

Proposé par l'association MUZIC'ALL

Dimanche 17 février

VIDE TA CHAMBRE

Espace Boris Vian, de 9h à 17h

Proposé par l'association des parents d'élèves P.E.LU.CHE

Samedi 23 février

REPAS SPECTACLE

Sur réservation

Espace Boris Vian, à partir de 19h30

Proposé par le Comité des Festivités

MARS

Samedi 2 mars

LOTO

Espace Boris Vian

Proposé par le Racing Club Salvetat Saint-Gilles

Dimanche 3 mars

VIDE-ATELIERS

Espace Boris Vian, de 10h à 17h

Proposé par l'association Les Touch à Tout

Vendredi 8 mars

SOIREE COUNTRY

Espace Boris Vian, 21h

Proposé par la Maison des Jeunes et de la Culture

Samedi 9 mars 2019

JOURNEE DE LA FEMME

Espace Boris Vian

Proposée par la municipalité

Samedi 16 mars

CARNAVAL

Plus d'infos p. 20

Proposé par la municipalité

Dimanche 17 mars

THE DANSANT

Bal costumé avec l'orchestre

Serge Vergnes

Espace Boris Vian, 14h30

Proposé par le Club de l'Amitié

Du jeudi 21 au mardi 26 mars

EXPOSITION DE PEINTURE

Espace Boris Vian

Proposée par l'association Traits et couleurs

AVRIL

Samedi 20 avril

FESTIVAL LA SALVETAT EN SCENE

Spectacle « Culture urbaine »

Espace Boris Vian

Entrée libre

Proposé par la municipalité

Vendredi 12 avril 2019

SOIREE COUNTRY

Espace Boris Vian, 21h

Proposée par la Maison des Jeunes et de la Culture

Dimanche 14 avril

DEJEUNER DANSANT

Ouvert à tous

Espace Boris Vian, 12h00

Proposé par la FNACA

Dimanche 21 avril

RALLYE DE PÂQUES

Plus d'infos p. 20

Proposé par la municipalité et le Comité des Festivités (CDF)

Du 21 au 26 avril

FESTIVAL DE THEATRE

Enfants et adultes

Espace Boris Vian

Proposé par l'association Atelier Jeune

Théâtre (AJT)

Dimanche 28 avril

THE DANSANT

Avec l'orchestre Yvan Louis

Espace Boris Vian, 14h30

Proposé par le Club de l'Amitié



Infos relatives aux événements proposés par la municipalité à retrouver sur Facebook et mise à jour des événements de la commune sur le site internet.

La citation à retenir

« La pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent, et ce sont les hommes qui la vaincront. Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice. »

Nelson Mandela

NOUVELLES ACTIVITÉS

AGENCE IMMOBILIERE

Ventes, Achats, Locations de maisons de ville, de villas et d'appartements

52, avenue du Château d'Eau, 31880 La Salvetat Saint-Gilles
05 61 86 30 30

NOTAIRES

Maîtres Christophe SAEZ, Sophie MARTY et Jennifer MEMBRÉ

52, avenue du Château d'Eau, 31880 La Salvetat Saint-Gilles
05 32 09 44 40

RESTAURATION

Restaurant LE ST GILLES

11, avenue Leonard de Vinci
31880 La Salvetat Saint-Gilles
05 67 22 51 03
Changement de direction à confirmer...



VIE MUNICIPALE

- 4 2019 - Voeux du Maire
- 6 Compte rendu du Conseil Municipal
- 7 Conseil Municipal des Jeunes
- 7 Mails génériques
- 8 CNIL

VIE LOCALE/CADRE DE VIE

- 9 Sécurité routière
- 9 Nouveaux citoyens
- 10 Lumière sur la législation de l'éclairage à vélo
- 11 Condorcet
- 11 Marché de plein vent

TERRITOIRES, PROJETS ET PATRIMOINE

- 12 Etat des travaux
- 13 Fibre
- 14 Opération j'adopte un arbre

SORTIR & BOUGER

- 19 Repas des aînés
- 19 Retour sur le Noël des enfants
- 20 Journée de la femme
- 20 « Rallye de Pâques »
- 20 Carnaval
- 20 Festival La Salvetat en scène
- 21 SidebySide Running, une association en mouvement
- 21 Où acheter votre permis de pêche 2019 ?
- 22 Assemblée générale du cyclo salvetain
- 22 « Vide Ta Chambre ! » par P.E.LU.CHE
- 22 La quinzaine de la famille devient...
- 23 Club de l'Amitié
- 23 Les Misérabeul's
- 23 Entraide Partage Travail s'occupe de tout !
- 24 Retour sur halloween
- 24 Centre d'animation Jeunesse
- 25 A.N.A.C.R.

TRIBUNE LIBRE

- 27 Expression Libre



Chers concitoyens,

En ces premiers jours de 2019, je tiens à vous transmettre au nom du Conseil Municipal et des services de notre ville, nos vœux les plus chaleureux et à vous souhaiter une excellente année.

Comme tous les ans, cette période de début d'année est consacrée par nos services financiers à la finalisation des comptes administratifs de l'année écoulée ainsi qu'à l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissements pour cette année 2019.

Tout comme l'année dernière, je peux d'ores et déjà vous rassurer : l'année 2018, qui a continué de voir notre commune se doter d'un haut niveau d'investissement et de services à la population, se conclura avec un bilan financier en excédent. Ce résultat démontre, une fois de plus, qu'une gestion rigoureuse des finances locales permet, malgré un contexte national défavorable, d'offrir plus d'équipements et de services aux Salvetains, sans avoir recours à des prélèvements supplémentaires et sans dégrader ni la qualité des services publics, ni les aides à nos partenaires. En effet, nous n'avons pas fait le choix, contrairement à d'autres communes, parfois voisines, de diminuer nos charges de fonctionnement en réduisant les effectifs de nos agents municipaux, ou en baissant les dotations aux associations.

Et pour 2019 ? Voici, livrés en vrac, quelques-uns des projets ou des chantiers dont nous entendrons parler cette année : Travaux dans les écoles, remplacement des structures de jeux des maternelles, jardins familiaux, chantiers de plantations d'arbres, réhabilitation énergétique de la salle Boris Vian, nouveau city parc à l'Apouticayre, création d'un bâtiment associatif, toilettes publiques, fleurissement, travaux dans les cimetières et la bibliothèque, rénovation de voiries, premières esquisses du projet « cœur de ville », déploiement de la fibre optique, travaux du Château, ...

Comme vous pourrez le constater, cette année, même si elle constitue la dernière de notre mandat municipal, sera riche dans tous les domaines, et nous souhaitons que tout le monde y trouve son compte et éprouve de la satisfaction vis-à-vis de l'action municipale au sein de notre commune.

Enfin, il m'est difficile de ne pas vous parler de la tourmente sociale dans laquelle se trouve notre pays en ce moment. L'ampleur des mouvements que nous vivons ces dernières semaines est le signe d'une crise politique, démocratique et sociale profonde. Le sentiment d'abandon et la baisse du pouvoir d'achat font partie des symptômes qui ont conduit à une défiance prononcée à l'encontre de nos institutions, du Président de la République et du pouvoir politique en général.

La colère et le malaise, exprimés par ce mouvement d'initiative citoyenne, doivent obligatoirement être entendus, si notre société souhaite sortir de cette crise sans avoir recours à des solutions « extrêmes ». Comme le dit Albert Camus, dans cette phrase tellement d'actualité : « Faites attention, quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles ».

Face à cette situation, l'équipe municipale réfléchit à la façon de contribuer au « débat national », dans l'objectif de collecter la parole de celles et ceux qui ne se sentent pas entendus ou représentés. La méthode n'est pas encore totalement arrêtée mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés et de vous donner rendez-vous, d'ici la mi-mars, pour participer à une réunion-débat, permettant de vous exprimer.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite une très bonne année 2019.

Votre Maire
François ARDERIU



2019 - Vœux du Maire

Cette cérémonie des vœux a regroupé les représentants des corps constitués, les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques, les agents du service public, les bénévoles associatifs ou sportifs, ou tout simplement les citoyens engagés pour notre ville.

Au-delà de la présentation des vœux pour cette nouvelle année qui démarre, durant son discours, M. le Maire a dressé un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée. Ce fût également l'occasion de dévoiler quelques-uns des chantiers prévus pour les mois à venir.

PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE 2018

ECOLES

- Travaux d'entretien courant et d'aménagements dans tous les groupes scolaires, avec en particulier, pour l'élémentaire

Condorcet, la réfection des peintures et le remplacement de la verrière qui surplombe le hall d'entrée.

- Réfection des sols et des équipements de ses sanitaires au centre de loisirs.

ENVIRONNEMENT

- Opération de reboisement, menée en début d'année en partenariat avec l'ONF, depuis le groupe scolaire des Hauts de Saint-Gilles.
- Puis, en décembre dernier avec la collaboration de l'association « Arbres et Paysages d'Autan », nouvelle opération démarrant de l'Apouticayre avec la participation des Salvétains.

- Mise en service au printemps dernier de la nouvelle station d'épuration intercommunale.

- Travaux de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes des équipements électriques et de chauffage de l'Eglise de La Salvétat Saint-Gilles.

- Déploiement d'équipements d'éclairage public de type LED sur l'avenue du Château d'Eau ainsi que sur le parking du Collège.

VOIRIE

- Effacement des réseaux le long de l'avenue du Château d'Eau, sur son secteur Est (entrée de ville depuis Plaisance).



- Réfection des revêtements sur l'avenue des Pyrénées entre la Mairie et les Hospitaliers, avec élargissement du trottoir côté impair.
- Finalisation de l'avenue des Roses, avec aménagement de trottoirs et de pistes cyclables.
- Installation d'un nouveau dispositif visant à réduire la vitesse sur l'avenue de Gascogne (secteur Collège).

SERVICES

- Pérennisation de la navette municipale, avec ses 13 rotations quotidiennes du lundi au vendredi, qui assure désormais plus de 1000 trajets mensuels de Salvétains.
- Amélioration du confort d'accueil de la bibliothèque municipale, avec l'installation d'un système de climatisation réversible.
- Création des premières toilettes publiques automatiques qui ont vu le jour à proximité du cimetière des Capitouls.
- Mise à disposition des services municipaux et des associations salvétaines d'un nouveau minibus 9 personnes, venu compléter le parc actuel.

CULTURE

- Nouveau succès pour le festival « La Salvétat en Scène » qui nous encourage à récidiver et à vous proposer une troisième édition le weekend des 5, 6 et 7 juillet 2019.
- Déploiement de « boîtes à lire », permettant à chacun de venir prendre un livre et d'en déposer un autre.

DIVERS

- Poursuite du programme d'embellissement et de fleurissement de la commune. La 5^e révision du PLU a été adoptée au mois d'avril, confirmant notre engagement de campagne de ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation au cours de ce mandat.
- Troisième promotion de jeunes salvétains, en difficulté d'insertion professionnelle, qui ont obtenu leur permis de conduire, intégralement pris en charge par la collectivité en échange de travaux citoyens.
- Démarrage dès le mois de mai des travaux de sauvegarde du Château.

PRINCIPAUX CHANTIERS PROJETES EN 2019

ECOLES

- 250 000 € de travaux programmés pour les deux groupes scolaires
- Remplacement des structures de jeux dans les cours des écoles maternelles.

ENVIRONNEMENT

- Réalisation des jardins familiaux, en bordure d'Aussonnelle.
- Trois nouveaux chantiers de plantation participatif sur les sites du bois de la Bourdasse, sur la partie manquante de la coulée verte des Hauts de Saint-Gilles et sur la limite séparative des futurs jardins familiaux.
- Travaux de réhabilitation et de modernisation énergétique de la salle Boris Vian.

EQUIPEMENTS

- Réalisation d'un city parc sur le site central de l'Apouticayre.
- Construction d'un nouveau bâtiment, place Jean Ferrat, pour pouvoir accueillir le « Secours Populaire Français » sur notre commune.
- Déploiement de toilettes publiques, autour de l'espace Boris Vian.

VOIRIE

- Première tranche des travaux de réaménagement de l'avenue du Château d'Eau avec création d'un giratoire et de pistes cyclables, et la suppression des chicanes, sur sa partie Est (entrée de ville depuis Plaisance jusqu'à la rue du Château d'Eau).
- Effacement des réseaux sur la deuxième tranche de cette même avenue (qui concerne le secteur Rue du Château d'Eau / Impasse des Frênes).
- Rénovation des trottoirs et voirie de l'avenue des Lys.
- Présentation, avec la commission « cœur de ville », des premières esquisses de l'aménagement urbain de notre centre-bourg, basé sur les contributions que vous avez exprimées, en particulier lors des journées du Patrimoine.

DIVERS

- Poursuite du programme d'embellissement et de fleurissement de la commune (dont le secteur Apouticayre),
- Travaux sur les cimetières (dont le drainage du cimetière des Capitouls).
- Rénovation de la bibliothèque municipale.

FIBRE OPTIQUE

- Démarrage en milieu d'année, dans le cadre du grand chantier départemental, du raccordement à la fibre optique (durée des travaux : 2 ans).

CHATEAU

- La rénovation de la toiture du pavillon Ouest se déroule comme prévu.
- Les 80% de subvention nous ont bien été versés par l'Etat, la Région et le Département.
- Les recettes du Loto du Patrimoine permettront de bénéficier d'environ 25 000 € d'aide supplémentaire.
- Une convention de mécénat avec la société Terréal, tuilerie toulousaine, va être signée prochainement. Cela va nous permettre de bénéficier d'un important don de tuiles neuves qui vont commencer à recouvrir, d'ici quelques semaines, la charpente complètement restaurée du Pavillon Ouest.

Compte rendu du Conseil Municipal

DU 13 NOVEMBRE 2018



1. CONVENTION « PRÊT À MINIMA » LECTURE POUR TOUS

38-2018 du 28 août :

Contrat pour une mission de conception et de réalisation pour la construction d'un bâtiment associatif de la Salvetat Saint Gilles – PEGOT OGIER

Honoraires correspondants aux éléments de mission :

PHASE	ÉLÉMENT DE MISSION	NOMENCLATURE	% MISSION	HT EN EUROS	TTC EN EUROS
	Montant des travaux estimés			135 000,00 €	162 000,00 €
	Montant des honoraires pour la mission complète			10 800,00 €	12 960,00 €

45-2018 du 19 octobre :

Convention de formation pour Mr CESSES Jean-Louis « l'actualité des élus et des collectivités locales » - Cabinet Sacha Briand

Montant de la formation : 350 € net.

2. SOUTIEN AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE EN FAVEUR DE SON MAINTIEN DANS SON PÉRIMÈTRE ACTUEL D'INTERVENTION

Le Gouvernement a fait part de son intention d'engager en Haute-Garonne, ainsi que dans quatre autres départements français, une réforme territoriale inspirée du « modèle lyonnais » qui conduirait à créer un département résiduel et dépourvu de moyens financiers nécessaires pour garantir la solidarité entre les territoires.

Lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires et Présidents de communautés de Haute-Garonne qui s'est déroulée le 6

octobre dernier à Portet sur Garonne, Mme Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, s'est exprimée sur le sujet confirmant les intentions gouvernementales tout en indiquant l'ouverture d'une phase de concertation devant associer l'ensemble des élus locaux.

Aussi, au regard de la gravité des enjeux et d'un calendrier de mise en œuvre qui pourrait être rapide, il paraît souhaitable que le sujet soit abordé en conseil municipal.

La question est cruciale pour l'avenir de notre territoire.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'apporter son soutien au conseil départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention.

POUR 21, CONTRE 3 (Mrs DAUVEL, DIOUF et CESSES), ABSTENTIONS 2 (Mme FALIÈRES et Mr CHAGNIOT)

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUÉE AU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Suite aux lourds dégâts causés par les inondations du 15 octobre dernier dans le département de l'Aude, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au Département de l'Aude.

Voté à l'unanimité.

4. SDEHG : MISE EN PLACE DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES

Le SDEHG a retenu la demande de mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions suivantes :

Part SDEHG	3 000 €
Part restant à la charge de la commune	3 000 €
TOTAL pour deux radars solaires	6 000 €

S'agissant d'une mise à disposition, la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par le SDEHG et d'engager la commune sur sa participation financière.

Voté à l'unanimité.

5. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA CCST

En préambule, il est nécessaire de rappeler que le Conseil Communautaire a décidé à la majorité d'approuver la prise de compétence PLU par l'intercommunalité, par une délibération initiale du 28 juin 2018.

Dans la mesure où ce point d'ordre majeur ne

figurait pas à l'ordre du jour de ce conseil communautaire et que le projet de délibération avait été communiqué en séance, les représentants de La Salvetat Saint-Gilles ont majoritairement refusé ce vote, et celui-ci ayant malgré tout eu lieu, avait voté contre ce transfert.

Par courrier du 21 août dernier, Mr le Préfet a invité le Conseil Communautaire de la CCST à retirer sa délibération.

Dans la mesure où le Conseil Communautaire de la CCST a de nouveau voté en faveur de ce transfert lors de sa séance du 20 septembre





2018, il est proposé de réaffirmer la position de la Salvetat Saint Gilles :

Dans le cadre de la loi Alur, adoptée en Mars 2014, le dispositif prévoit le transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes membres à l'intercommunalité.

Le transfert de compétence, prévu par l'article 136, vise la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Lors du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2016, la CCST a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU des communes membres à la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Puis par la délibération contestée du 28 juin 2018 et par une nouvelle délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé à la majorité d'approuver la prise de compétence PLU par l'intercommunalité.

La loi précise que la compétence est transférée à l'intercommunalité sauf si au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

La délibération précise que les assemblées délibérantes des communes membres sont invitées à délibérer sur ce transfert.

Considérant que la mise en œuvre d'un PLU intercommunal, dont le pilotage et l'approbation appartiendrait désormais à la CCST, ne peut se faire que dans un climat de confiance et surtout de prise en considération des souhaits émanant de la commune impactée par les changements apportés aux documents d'urbanisme.

Considérant que ces conditions ne sont pas réunies, dans la mesure où le positionnement de la commune de La Salvetat Saint-Gilles, défavorable à la modification de son propre PLU pour la voirie nouvelle RD924, par délibération du 20 février 2018, a donné lieu à l'adoption d'une motion hostile, adoptée par la majorité des conseillers communautaires, exigeant que notre commune change de position.

Pour ces raisons et pour les mêmes motifs que ceux exposés lors de la délibération du 19 janvier 2017, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLU de la commune à la CCST.

POUR 20, CONTRE 7 (Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF et CESSÉS)

Bientôt les élections au Conseil Municipal des Jeunes

Renouvellement du CMJ entre février et avril 2019.

Durée du mandat : 1 an

Candidats : jeunes du CE2 à la 3^e, domiciliés à la La Salvetat Saint-Gilles

Calendrier :

- Du 18 au 22 février 2019 : Information auprès des jeunes
- Du 12 au 20 mars 2019 : déclaration de candidature
- Du 21 au 29 mars 2019 : campagne électorale
- Du 1^{er} au 5 avril 2019 : Vote

Plus d'infos dans les établissements scolaires en février.

Contact : **Vanina MENEUT**,
vmeneut@lasalvetat31.com
Tél. : 05 34 52 98 96

Mails génériques

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, la mairie de La Salvetat Saint-Gilles utilise des mails génériques pour ses divers services : cela afin de protéger les salariés de la Mairie, mais aussi afin que les citoyens aient toujours un correspondant à leur écoute ! Nous avons donc mis en place des adresses mail génériques par service et activité.

Peut-être ne sera-ce pas toujours la même personne, mais leur demande sera entendue et répondue.

Avant, quand un citoyen envoyait un message à une adresse mail personnelle comportant son nom et son prénom, si le salarié était absent, par exemple pour maladie, l'agent qui le remplaçait devait accéder à la mailbox PERSONNELLE de ce salarié (et donc connaître son mot de passe) afin de prendre en compte la demande à traiter. Le salarié absent n'avait donc pas de protection de ses données personnelles.

Voici les diverses adresses mail génériques de la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles :

accueilmairie@lasalvetat31.com	Service Accueil de la Mairie
associations@lasalvetat31.com	Service Associations et réservation de salles
cabinet@lasalvetat31.com	Cabinet de M. Le Maire
ccas@lasalvetat31.com	Centre Communal d'Actions Sociales
communication@lasalvetat31.com	Service Communication et Culture
ctm@lasalvetat31.com	Centre Technique Municipal
emploi@lasalvetat31.com	Service Espace Emploi
etatcivil@lasalvetat31.com	Service Etat-Civil
finances@lasalvetat31.com	Service Finances et comptabilité
funeraire@lasalvetat31.com	Service chargé de la gestion du Cimetière
jeunesse@lasalvetat31.com	Service Enfance et Jeunesse
marche.forains@lasalvetat31.com	Service Marché de Plein Vent et Forains
marchespublics@lasalvetat31.com	Service Marchés Publics
police.municipale@lasalvetat31.com	Police Municipale
ram@lasalvetat31.com	Relais assistantes maternelles
rh@lasalvetat31.com	Ressources Humaines de la Mairie
scolaire@lasalvetat31.com	Service chargé des écoles et de la restauration
secretariat.technique@lasalvetat31.com	Secrétariat du Service Technique
urbanisme@lasalvetat31.com	Service Urbanisme





CNIL.

Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Le nouveau **règlement européen sur la protection des données personnelles** est entré en application le 25 mai 2018. De quoi s'agit-il ?

La réforme de la protection des données poursuit trois objectifs :

- 1. Renforcer les droits des personnes**, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- 2. Responsabiliser les acteurs traitant des données** (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- 3. Crédibiliser la régulation** grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Le texte adopté est un règlement européen. Il s'applique de manière identique, depuis le 25 mai 2018, sans aucune transposition dans les différents États membres.

Le règlement sur la protection des données s'applique à toutes les entreprises, services publics, associations, ..., dès qu'il y a utilisation des données des personnes.

Le règlement européen renforce les droits des personnes et facilite l'exercice de ceux-ci.

Consentement renforcé et transparence

Les informations doivent être claires, intelligibles et aisément accessibles aux personnes concernées par les traitements de données.

L'expression du consentement : les utilisateurs doivent être informés de l'usage de leurs données et doivent donner leur accord pour le traitement de leurs données, ou pouvoir s'y opposer. La charge de la preuve du consentement incombe au responsable de traitement. La matérialisation de ce consentement doit être non ambiguë.

De nouveaux droits

Le droit à la portabilité des données : ce nouveau droit permet à une personne de récupérer les données qu'elle a fournies sous une forme aisément réutilisable. Il s'agit ici de redonner aux personnes la maîtrise de leurs données.

Des conditions particulières pour le traitement des données des enfants : pour la première fois, la législation européenne comporte des dispositions spécifiques pour les mineurs. L'information sur les traitements de données les concernant doit être rédigée en des termes clairs et simples, que l'enfant peut aisément comprendre. Le consentement doit être recueilli auprès du titulaire de l'autorité parentale. Devenu adulte, le consentement donné sur un traitement doit pouvoir être retiré et les données effacées.

Introduction du principe des actions collectives : les associations actives dans le domaine de la protection des droits et libertés des personnes en matière de protection des données ont la possibilité d'introduire des recours collectifs en matière de protection des données personnelles.

Un droit à réparation des dommages matériel ou moral : toute personne ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation du règlement a le droit d'obtenir du responsable du traitement ou du sous-traitant réparation du préjudice subi.

Une conformité basée sur la transparence et la responsabilisation

Les données personnelles doivent être traitées de manière à garantir une sécurité et une confidentialité appropriées.

L'information des personnes concernées est requise si cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne.

Le cadre des transferts hors de l'Union

Les responsables de traitement et les sous-traitants peuvent transférer des données hors UE seulement s'ils encadrent ces transferts avec des outils assurant un niveau de protection suffisant et appropriés des personnes.

Par ailleurs, les données transférées hors Union restent soumises au droit de l'Union non seulement pour leur transfert, mais aussi pour tout traitement et transfert ultérieur.

Des sanctions encadrées, graduées et renforcées

Les responsables de traitement et les sous-traitants peuvent faire l'objet de sanctions administratives importantes en cas de méconnaissance des dispositions du règlement.

S'agissant des amendes administratives, elles peuvent s'élever, selon la catégorie de l'infraction, à 10 ou 20 millions d'euros, ou, dans le cas d'une entreprise, **de 2% jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial**, le montant le plus élevé étant retenu.

Voir :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
- <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>
- <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-ce-qui-change-pour-les-professionnels>





Sécurité routière... en ville : De la vitesse illimitée... ... rimant avec incivilité

Que deviendrait une ville où la voiture règnerait en « maître absolu », roulant aussi bien sur les trottoirs que sur la chaussée, stationnant sur les pistes pour cyclistes ?...

Que deviendrait une ville où chacun -automobiliste aussi bien que piéton- n'oserait plus faire un pas sans avoir en tête la sirène du SAMU ?

Que deviendrait notre ville, si l'incivilité était de rigueur à chaque coin de rue ?

Parce que nous vivons au siècle de la « vitesse », faut-il partir au dernier moment et, pour rattraper ces quelques minutes de retard, ne plus respecter LA limitation de vitesse ?

Parce que rouler toujours plus vite est devenu monnaie courante, faut-il oublier

que vitesse excessive égale gros risque de perte de contrôle de son véhicule ?

Parce que l'heure d'entrée en classe, c'est l'heure à ne pas manquer, faut-il oublier les autres automobilistes, les piétons jeunes et moins jeunes ?

**Pourquoi revenir sur ces évidences ?
Toujours la grande leçon de morale ?
PAS DU TOUT !**

Ces quelques lignes pour répondre à ce Citoyen qui, chaque jour, se lève et n'a de cesse de penser au moment où il mettra un pied dans la rue ! Lui est conscient

du danger qui l'attend en quittant sa maison : il enrage, il hésite et sort... mais en redoublant d'attention.

Cependant, qu'en est-il du jeune enfant faisant la bise à Maman/Papa et partant sac sur le dos pour l'école ? Pour lui, il va retrouver ses camarades, le maître ou la maîtresse d'École et non pas la mort ! Il est confiant dans la vie... et loin de lui l'idée qu'une voiture « folle » pourrait le renverser, juste en passant...

Est-ce donc suffisant pour la prudence ?

Rien que la vie comme souci principal ET C'EST TOUT !

Extrait de la « Note d'information du 13 novembre 2018 relative aux dispositions du décret n°2018-795 du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière »

Infractions constatables sans interception : Le décret complète la liste des infractions constatables sans interception, notamment la vidéoverbalisation. Ainsi, figurent désormais à l'article R. 121-6 du code de la route fixant cette liste : le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son ; l'usage irrégulier de voies vertes et d'aires piétonnes ; la circulation en sens interdit ou la réalisation de manœuvres interdites ; l'engagement irrégulier dans une intersection encombrant la circulation ; le non-respect de la priorité de passage à l'égard du piéton ; le défaut d'entretien des plaques d'immatriculation (cf. annexe n°1 : Natinfs des nouvelles infractions constatables sans interception). Outre cette évolution des modalités de constatation des infractions relatives au non respect des règles de priorité de passage accordées par le code de la route aux piétons, le décret du 17 septembre 2018 relève le nombre de points retirés sur le permis de conduire du fait de commettre une telle infraction de 4 à 6 points.

Deux nouveaux citoyens français à La Salevetat Saint-Gilles

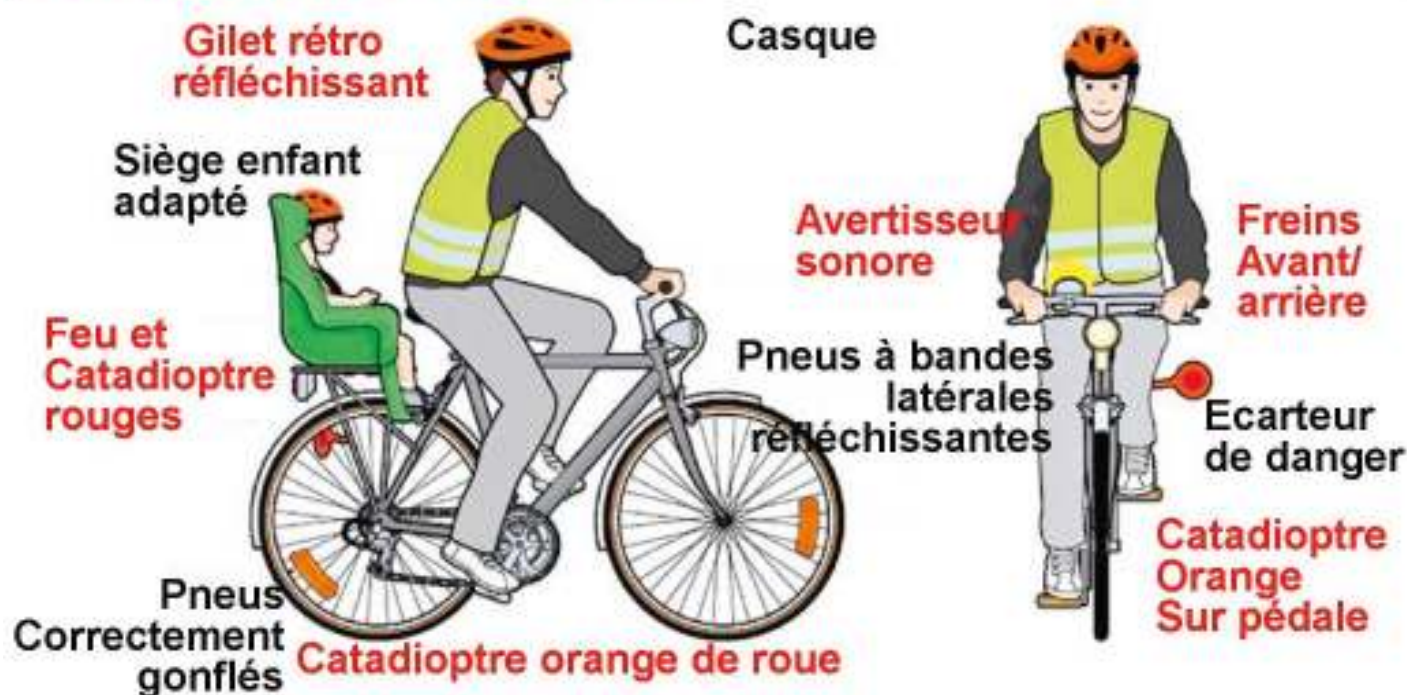


Comme à leur habitude, les élus de la commune ont accompagné le 15 novembre dernier deux Salvétains à la cérémonie de naturalisation organisée par la Préfecture de la Haute-Garonne. Ce jour là, Madame **Nina Carturan** et Monsieur **Stephen Connely** ont accédé à la nationalité française. Félicitations à eux.



Lumière sur la législation de l'éclairage à vélo

Équipements obligatoires Équipements recommandés



Le vélo est un véhicule comme un autre. En cela, il doit être pris en considération par les divers usagers de la route. Et pour que tout le monde circule en harmonie, chacun doit respecter les règles de conduite qui lui sont imposées. La visibilité du cycliste est essentielle pour sa propre sécurité et celle des autres. C'est pour cela que des règles en matière d'éclairage à vélo ont été mises en place. Pour circuler à vélo, certains équipements sont obligatoires et d'autres simplement recommandés.

Casque

- A partir de 12 ans, le port d'un casque n'est pas obligatoire pour circuler en vélo, mais il est fortement recommandé.
- Le port d'un casque (marqué CE) est obligatoire pour un enfant de moins de 12 ans qu'il soit conducteur ou passager. Le casque doit être attaché.

Gilet de haute visibilité

Pour circuler la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur

et passager d'un vélo doit porter hors agglomération un gilet de haute visibilité homologué avec un marquage CE apposé dessus.

Eclairage

Tout vélo doit être muni de manière permanente :

- d'un ou plusieurs catadioptrés arrière,
- de catadioptrés orange visibles latéralement,
- d'un catadioptre blanc visible de l'avant,
- de catadioptrés de couleur orangée sur les pédales.

La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout vélo doit être muni :

- d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante, jaune ou blanche
- et d'un feu de position arrière qui doit être nettement visible de l'arrière lorsque le vélo est utilisé.

Signal d'avertissement

Tout vélo doit être muni d'un appareil avertisseur (sonnette) constitué par un timbre

ou un grelot dont le son peut être entendu à 50 mètres au moins. L'emploi de tout autre signal sonore est interdit.

Usage des feux

Article R313-4: Feux de position avant.

- X.- La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante, jaune ou blanche.

Article R313-5 : Feux de position arrière.

- V.- La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position arrière. Ce feu doit être nettement visible de l'arrière lorsque le véhicule est monté.

Conclusion

Un vélo doit obligatoirement être vendu avec un éclairage réglementaire.

La nuit, les cyclistes DOIVENT rouler avec leurs feux avant et arrière allumés !



Condorcet

Les élèves des classes de CM2 de Mme Naud et de Mr Magne de l'école Condorcet ont reçu ce mercredi 12 décembre les gendarmes de la BPDJ afin de finaliser un travail sur les usages et les conduites à risques quant à l'utilisation d'internet.



Cette action pédagogique menée dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique s'est déroulée en deux temps : les élèves ont d'abord préparé des questions sur internet auxquelles les gendarmes ont répondu lors de leur première visite. Dans un deuxième temps après avoir visionné un CD leur présentant des saynètes sur des situations réalistes auxquelles ils pourraient être confrontés ; ils ont passé leur permis internet.

C'est en présence de Mme Naïma Labat adjointe de Monsieur le Maire de la Salvétat Saint-Gilles, des gendarmes de la BPDJ et de leurs enseignants que les élèves ont reçu leur permis internet.

Ce document symbolise l'implication des élèves dans la construction de compétences permettant à l'élève d'exercer son esprit critique face aux usages de l'outil informatique.

Marché de plein vent Nous fêtons ses 2 ans

Depuis maintenant 2 ans, le marché de plein vent se tient tous les vendredis matin de 7h à 13h30 sur la place Jean Ferrat devant la salle Boris Vian.

Une dizaine de commerçants vous attendent afin de vous proposer leurs produits. Outre les commerçants qui sont présents depuis

le début : boucherie, fromagerie, fleurs, fruits et légumes, nappes (1^{er} vendredi du mois), de nouveaux arrivés viennent vous proposer leurs marchandises :

- d'Espagne : mandarines et oranges (en saison), chocolats,
- poulets cuits et plats cuisinés (pensez à commander),

- fruits de saison de producteur (d'Avril à Octobre).

Venez nombreux pour en bénéficier et goûter à leurs produits ! Présents tous les 1^{er} vendredis de chaque mois, dans le cadre de « la Mairie à votre écoute », la Municipalité a proposé, en ce début Janvier, des châtaignes grillées.





Etat des travaux

TRAVAUX RÉALISÉS

Des locaux de stockage de couches ont été réalisés à la **crèche Collective Caramel et Nougatine** et à la **Microcrèche Chapi Chapi**. Dans le même élan, dans cette dernière, le remplacement des menuiseries existantes par de nouveaux ensembles aluminium et vitrés, l'aménagement de rayonnage de stockage ainsi qu'un travail d'embellissement et agencement ont été effectués. ▼



Avant les travaux



Après les travaux

Au **stade Jean Giraldu**, ont été réalisés la liaison et le dallage béton entre le Club House et les vestiaires, tribunes, pour la mise en accessibilité. ▼



Pour le confort des administrés célébrant leurs cérémonies, le **Jardin de la mairie** a été repensé et réaménagé de sorte à pouvoir réaliser des photos dans cet espace. ▲

La rénovation du **château communal** suit son cours et la charpente du pavillon ouest est achevée. Une cheminée a été reconstruite dans cette même tranche de travaux. ▶

Toujours afin d'optimiser l'accessibilité, l'urbanisation reste une problématique quotidienne. Ainsi, le fossé de la **Rue du Somport** a été aménagé et une liaison piétonne sur le secteur de la rue de l'Arc a été réalisée.





TRAVAUX EN COURS

Au niveau de la galerie sud du **château**, le chaînage béton est terminé et le démontage de la toiture existante (charpente et tuiles) s'amorce.

La société Terreal, dans le cadre d'un mécénat, va livrer prochainement les tuiles plates nécessaires à la couverture du pavillon ouest.



Concernant le réseau de transfert de la station d'épuration, sur la rive droite (Fontenilles/ Fonsorbes vers La Salvetat Saint-Gilles), la pose du réseau est achevée à 75%.

Ces prochains jours seront consacrés à la traversée de l'Avenue du Vallon et de la rivière Aussonnelle.

Sur la rive gauche : Tuilerie vers le nouveau poste de refoulement, le réseau est pratiquement terminé.



Au niveau du **stade Jean Giraldu**, suite au terrassement pour la pose du nouveau réseau d'éclairage public entre l'entrée du Stade et le club de tennis, déploiement et mise en service d'un nouveau réseau d'éclairage en technologie LEDS.

TRAVAUX À VENIR

Dans le cadre du projet de la station d'épuration, après l'achèvement des travaux, des essais seront réalisés prochainement avant réception et mise en service.

Sur le plan du patrimoine, lancement du marché pour la construction d'un bâtiment sur le secteur Jean Ferrat.

Dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le déploiement de la fibre va continuer. Durant l'année, les bâtiments communaux et les écoles, y compris le collège, seront reliés, en précurseur des travaux pour les administrés Salvétains.

Enfin, le chantier de réfection du pavillon ouest et de la galerie sud du château devrait prendre fin avec l'achèvement de la couverture.

Fibre

Voici les dernières informations que nous pouvons vous communiquer concernant le déploiement de la fibre optique sur le département de la Haute-Garonne.

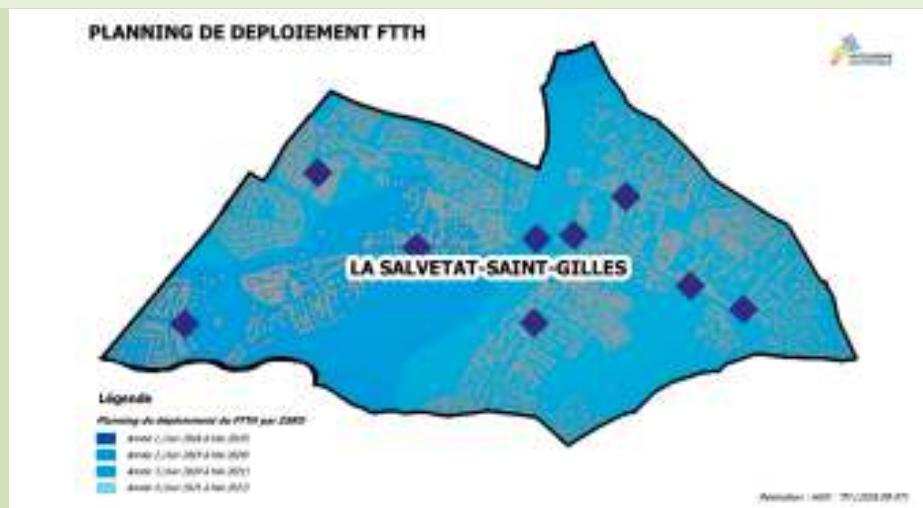
Cela vient en complément aux articles parus précédemment dans les divers bulletins municipaux « Vivre à la Salvetat » :

Le Conseil départemental de la Haute Garonne a délégué la couverture haut débit du département à la société Altitude Infrastructure qui a créé la société de projet « Fibre 31 » pour assurer la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau à Très Haut Débit.

Cette société s'est engagée à couvrir TOUT le département entre Juin 2018 et Mai 2022.

Plus de détails :

<https://www.haute-garonne.fr/actualites/annie-vieu-et-david-el-fassy-signent-la-delegation-de-service-public-pour-le-deploiement>



<https://www.haute-garonne.fr/retrouvez-lancement-du-tres-haut-debit-dans-votre-commune>

Une fois les travaux terminés pour les points importants du département (comme par exemple les écoles, les collèges et les lycées), ils se poursuivront en commençant par les zones les moins bien couvertes.

Ainsi la fibre devrait arriver dans notre commune, pour les particuliers, pour les

deux zones les plus foncées d'ici Mai 2020, et pour la zone la plus claire entre Juin 2020 et Mai 2021.

Cependant, pour pouvoir bénéficier d'Internet par la fibre, vous devrez souscrire auprès d'un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) un contrat spécifique vous proposant le service vous apportant le Très Haut Débit.



Opération j'adopte un arbre

Historique

Durant les élections 2017 du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), les candidats proposaient de planter des arbres, de créer des espaces verts, d'installer des nichoirs à oiseaux, des maisons à insectes et de créer une fête du printemps.

Le 17 mars 2018, les jeunes du CMJ ont participé à une matinée en compagnie des membres de la commission Cœur de Ville. Cette rencontre était l'occasion d'écouter les jeunes quant à leurs idées futures pour la commune.

Leurs volontés de planter des arbres, de créer un jardin des enfants et d'organiser une fête de l'automne durant les journées du patrimoine ont été évoquées.

Au regard de l'intérêt des jeunes pour leur environnement et vu leur motivation pour ces différents projets, la municipalité a décidé de les suivre et de mettre en place des actions de plantations.

Association Arbres et Paysages d'Autan

L'association Arbres et Paysage d'Autan a donc été contactée.

C'est une association loi 1901 qui a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous.

Par ses actions, elle souhaite impliquer chacun dans la prise en compte de son environnement.

Depuis sa création, l'association travaille selon quatre axes :

- plantation et aménagement paysager
- vulgarisation et sensibilisation de tous les ruraux à leur environnement
- entretien correct des haies existantes
- information

L'association :

- propose une aide technique et financière pour la plantation de haies champêtres, de bosquets, d'alignements d'arbres et de vergers de fruitiers de variétés anciennes à l'attention des ruraux ne cotisant pas à la sécurité sociale agricole (MSA)
- réalise des études paysagères et propose des aménagements communaux respectueux de l'environnement
- sensibilise les enfants à l'arbre et à son rôle pour l'environnement
- organise des journées de vulgarisation sur l'arbre, le paysage, les techniques

liées à l'arbre à l'attention des particuliers, des élus, du personnel technique

- propose une formation professionnelle sur les espaces verts où sont enseignées des techniques respectueuses de l'environnement
- réalise des études et expérimentations
- informe sur l'arbre et ses rôles par la publication d'un journal, la participation à des conférences et des manifestations, l'exposition de panneaux, la réalisation de documents d'information

Elle intervient sur tout le département de la Haute-Garonne. Le programme «Plant'arbre», soutenu par le Conseil Régional d'Occitanie, propose une aide technique et financière pour la plantation de haies champêtres, de bosquets et d'alignements. L'association accompagne les collectivités mais également les particuliers, entreprises... Les plants sont choisis en fonction du sol et sont fournis par l'association. Le technicien, assure le suivi durant 2 ans après les plantations.

Le 30 mai 2018, William FARAGO, représentant de l'association, est venu rencontrer la commission «cœur de ville» afin de présenter l'association. Sa passion pour les arbres et pour son métier a immédiatement convaincu l'assemblée. Suite à ses explications quant à l'intérêt de planter des haies champêtres, des arbres et arbustes d'essences locales, la décision était prise de travailler avec Arbres et Paysages d'Autan. C'est à partir de ce moment que nous sommes passés à la vitesse supérieure !

Présentations de l'Association Arbres et Paysage d'Autan

L'opération « J'ADOpte UN ARBRE » est née.

Elle consiste à faire parrainer les arbres par la population, celle-ci s'engage donc à venir les planter lors des chantiers participatifs programmés en décembre 2018. De plus, elle permet d'informer la population de l'intérêt de planter et comment bien planter.

Tous les végétaux plantés (arbres, arbustes, haies champêtres) sont des essences locales qui trouveront leur place dans la commune.

L'arbre et la haie champêtre sont multifonctionnels ! Face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, ils sont la réponse à de nombreux enjeux écologiques dans les communes. En fai-

sant le choix de planter ces variétés locales dans des endroits judicieux, chacun peut agir pour préserver l'environnement.

Les repérages et l'organisation

Durant les vacances d'été, les élus, les membres de la commission et les agents communaux n'ont pas chômé. Le 25 juillet 2018, ils se sont réunis afin de faire visiter la commune à William et de voir à quels endroits il serait opportun de planter. N'oublions pas que la commune dispose d'un arbre remarquable, mais nous y reviendrons plus tard. Faut de temps et d'énergie malgré un bon repas, il a été décidé de se revoir le mercredi suivant. C'est donc le 1^{er} août que nous avons à nouveau chaussé nos « godillots » de randonnées... William a travaillé tout l'été pour nous proposer un projet de plantations qui a été validé. Le 1^{er} septembre 2018, les jeunes se sont mis au travail avant que l'école ne reprenne. Il fallait « ficeler » le projet... Un stand a été mis à leur disposition lors des journées du patrimoine dans les jardins du château, William était également aux côtés des jeunes.

Ce sont les 15 et 16 septembre 2018 que les jeunes ont « dévoilé » ce projet à la population. Ils ont créé une affiche afin d'expliquer pourquoi il est important d'adopter un arbre et de planter.

Les journées du patrimoine ont permis de récolter environ 80 parrainages.

Association Arbres et Paysages d'Autan

Promouvoir le rôle de l'arbre de pays et des haies champêtres dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous en Haute-Garonne

Arbres et Paysages d'Autan
20 route de Tuxaille 31450 Aguessives
Tel/fax : 05 34 66 42 13 - apa31@free.fr
www.arbresetpaysagesdautan.fr



Coulée verte : zone centrale du parcours
Les plantations sont signalées en vert



Coulée verte : zone collège

Le projet de plantations

Ce sont 400 arbres et arbustes qui seront plantés durant l'hiver 2018/2019, voici les plans et les types d'arbres :

Coulée verte : zone centrale du parcours

Haie champêtre n°1 : 70 mètres linéaires

Objectif : après le bosquet, création d'une trame verte avec la plantation d'une haie champêtre variée :

Arbustes : cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, pruneliers, fusains d'Europe

Arbres : érables champêtres, alisiers torminaux, merisier, pommiers sauvages, cognassiers

Haie champêtre n°2 : 55 mètres linéaires

Objectif : après la zone de cyprès, poursuite de la trame verte pour créer une continuité écologique avec le bois grâce à une haie champêtre arbustive : cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, noisetiers, pruneliers, sureaux noir, cognassier

Haie champêtre n°3 : 55 mètres linéaires

Objectif : après la zone boisée et le croisement avec l'avenue Didier Daurat, créa-

tion d'un alignement d'arbres et plantations dans la zone angle lotissement

- **Haie champêtre arbustive angle (40 mètres linéaires) :** cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, lauriers tin, lilas communs, néfliers communs
- **Fruitiers à positionner dans la zone centrale (10 mètres linéaires) :** prunier abricot, prunier Datil
- **Alignement arbres côté bois (7 mètres linéaires) :** merisiers, érables planes

Coulée verte : zone collège

Haie champêtre n°4 : 87 mètres linéaires

Objectif : un départ du parking collège, création d'une liaison verte sur le cheminement piéton avec la création d'une haie champêtre et d'un alignement d'arbres côté parking collège

- **Haie champêtre côté lotissement (80 mètres linéaires) :** cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, lauriers tin, lilas communs, pruneliers, églantiers, érables champêtres
- **Alignement arbre de haut jet (7 mètres linéaires) :** frênes commun, merisiers

Haie champêtre n°5 : 68 mètres linéaires

Objectif : poursuite de la liaison verte sur le cheminement piéton avec la création d'une haie champêtre sur l'espace central côté lotissement et d'un alignement d'arbres devant pour apporter de l'ombrage

- **Haie champêtre arbustive côté lotissement (60 mètres linéaires) :** cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, lauriers tin, lilas communs, pruneliers, églantiers
- **Alignement arbres de haut jet (8 mètres linéaires) :** frênes communs, merisiers

Haie champêtre n°6 : 65 mètres linéaires

Objectif : poursuite de la liaison verte sur le cheminement piéton avec la création d'une haie champêtre sur l'espace central côté lotissement et d'un verger sur la partie droite

- **Haie champêtre (50 mètres linéaires) :** cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, lauriers tin, pruneliers, églantiers, érables champêtres
- **Haie zone fraîche pour jonction avec la haie existante (15 mètres linéaires) :** cornouillers sanguins, noisetiers, sureaux noirs
- **verger de variétés anciennes et rustiques :** pommiers Reine des Reinettes, Reine Dorée et Court Pendu Gris du Limousin, pruniers Mirabelle de Nancy.



Le CMJ en rando

Afin que les jeunes du CMJ connaissent un peu mieux leur commune, une randonnée a été organisée spécialement pour eux le 20 octobre 2018. Ils ont pu faire connaissance avec l'arbre remarquable de la commune : un chêne liège d'environ 150 ans situé dans le bois près du cimetière. Ils ont également déambulé dans le parc de l'ancien propriétaire du château et écouté des histoires mystérieuses et secrètes... Ils ont pu observer les vestiges d'un ancien moulin à eau, d'un lavoir et admirer la mare qui apparaît sur les tracts de l'opération.



L'organisation

Si l'on souhaite faire connaître l'événement et sensibiliser la population aux bienfaits des plantations, il faut communiquer... Un gros travail de communication a été entrepris avec les services communaux et la commission « Cœur de ville » : tracts, affiches, informations lors des conseils d'école, envois de mail, réception des parrainages...

Après la rédaction du projet et la communication, voici venir le temps de l'organisation technique de cet événement. Les agents du service technique et du centre technique municipal ont été sollicités et ont assuré toute l'organisation technique : repérage des espaces, recherche de prestataires pour la préparation du sol, livraison du paillis, présence lors des plantations, préparation du matériel...

Voici la technique adéquate pour être certain que les arbres et arbustes s'installeront définitivement sur le terrain :

- Le travail en profondeur à l'aide d'une sous-soleuse est indispensable au bon développement des plants. Cette action permet de crevasser le sous-sol sans retourner les couches du sol afin que les racines puissent s'ancrer profondément dans le sol et se procurer l'eau et les éléments minéraux indispensables à la vie de l'arbre.
- Le travail en surface facilite l'enracinement des plants et leur développement. Il

peut être réalisé à l'aide d'un cover-crop, d'un rotavator ou d'une herse rotative.

Si nous n'avions pas pu travailler le sol mécaniquement, il aurait fallu creuser des trous de 40 cm X 40 cm X 40 cm pour chaque plant en prenant soin de ne pas inverser les couches du sol, de mettre de la terre fine au contact des racines et d'éviter le lissage des bords du trou. Si les trous avaient été faits en avance, il aurait fallu les reboucher en respectant les couches du sol en attendant la plantation.

Les plantations

Dimanche 9 décembre dès 9h, le rendez-vous était donné aux «adoptants» près du collège. Les agents du centre technique municipal (Daniel, Florian et Yannick), Vanina (coordonnatrice petite enfance, enfance, jeunesse), les élus (adultes et jeunes) et William étaient déjà à pied d'œuvre pour préparer le petit déjeuner et mettre à disposition des parrains, le matériel nécessaire pour les plantations ainsi que les végétaux.

Avant l'effort, le réconfort... C'est avec joie que les 80 volontaires présents se sont restaurés avant de démarrer le chantier. Monsieur le Maire a pris la parole pour remercier les personnes présentes, l'association Arbre et Paysage d'Autant, les jeunes et les agents communaux.

William a poursuivi en donnant quelques

consignes de plantations et en présentant l'association Arbres et Paysages d'Autant. C'était ensuite au tour d'Emma, élue au CMJ, de remercier les parrains de cette opération.

Vers 10h, pelles, pioches, bêches et autres outils en main, les parrains se sont affairés à creuser les trous nécessaires à la plantation des jeunes végétaux. Malgré une bonne préparation du sol, la terre était pleine de cailloux ronds, difficile parfois à extraire du sol. N'ayant peur de rien, et surtout pas de galets, les bénévoles n'ont pas démerité et ont fait preuve d'acharnement et de motivation malgré le vent frais et quelques gouttes de pluie.

Après ses durs labeurs, un bon café et quelques viennoiseries étaient les bienvenus.

Ce sont près de 180 plants qui ont trouvé leur place le long du sentier piéton.

Mercredi 12 décembre à partir de 13h30, une quarantaine de personnes : enfants/jeunes du centre de loisirs et du centre d'animation jeunesse, animateurs, quelques parents et jeunes du CMJ avaient rendez-vous dans la coulée verte pour poursuivre les plantations engagées le dimanche.

Environ 60 plants y ont pris place. Florian et Yannick, agents des espaces verts, étaient à nouveau des nôtres pour accompagner les enfants/jeunes dans leur mission.





Consignes de plantations

La plantation des jeunes plants assure une bonne reprise et une croissance optimale, la majorité des plants sont en racines nues. Il faut «praliner» les racines. Le pralin est un mélange à part égale de terre, d'eau et de matière «riche» telle que la bouse de vache, à défaut, on peut utiliser du compost (et non pas du terreau). Ensuite, il faut bien étaler les racines dans le trou sans les couper. Vient ensuite le tassage de la terre autour des plants pour éviter les poches d'air au niveau des racines. Attention, il faut veiller à ce que la terre arrive au niveau du collet de la plante. Le collet est la partie de la plante qui est comprise entre la tige et les racines. L'arrosage étant très important, il faut arroser abondamment juste après la plantation quel que soit le temps.

et après...

Suite à ces chantiers participatifs, les agents du centre technique municipal devront achever les plantations et installer du paillage biodégradable. C'est une technique indispensable au bon développement des plants car il réduit le développement d'herbes concurrentes, il conserve l'humidité, il nourrit le sol en se

décomposant et l'ameublit. Les copeaux sont déposés après la plantation sur 12 à 15 cm d'épaisseur minimum, sur 60 centimètres à 1 mètre de large. Lorsque les plants sont correctement paillés, ils n'ont pas besoin d'arrosage. Les haies champêtres ne nécessiteront pas de taille tout comme les arbres de haut-jet ou les fruitiers. Il est demandé aux promeneurs de ne pas marcher sur les plates-bandes et de respecter le travail effectué par les volontaires. En effet, les plants étant jeunes, ils ne sont pas forcément très visibles. Il faut donc être vigilant.

Remerciements

Les jeunes du CMJ tiennent à remercier les élus et les membres de la commission cœur de ville pour leur confiance et leur soutien, les agents municipaux pour le travail fourni et leur investissement, William de l'Association Arbres et Paysages d'Autan qui a su faire partager sa passion pour les arbres et ses connaissances, le CAJ et les familles qui ont apporté des crêpes et des gâteaux pour le petit déjeuner du 9 décembre, les animateurs et les enfants du centre de loisirs et les parrains qui ont été très efficaces lors des plantations.

Plantez des arbres et des arbustes de pays chez vous

Arbustes de pays

- Aubépine
- Cornus alba*
- Camérisier
- Rosa alba*
- Cornus sanguinea*
- Cornus sanguinea*
- Cognassier
- Cytisus alpinus*
- Eglantier
- Rosa canina*
- Fusain d'Europe
- Ribes sanguineum*
- Lilas commun
- Syringa vulgare
- Néflier
- Myrica germanica*
- Nerprun alatare
- Rubus idaeus*
- Neusier
- Corylus avellana*
- Prunella domestica*
- Pommier sauvage
- Malus sylvestris*
- Prunella domestica
- Prunella domestica
- Prunella domestica
- Prunella domestica
- Troène des bois
- Agave americana*
- Vernis lantane
- Hibiscus syriacus*

L'association Arbres et Paysages d'Autan

Depuis 1995, son objectif est de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

Ses missions sont :

- la sensibilisation,
- l'information,
- la formation,
- l'accompagnement technique des plantations

Vous souhaitez planter chez vous ?

Arbres et Paysages d'Autan conseille les particuliers les collectivités, les agriculteurs et les entreprises en Haute-Caroline sur :

- l'élaboration du projet d'aménagement,
- le choix des végétaux,
- les techniques respectueuses de l'environnement,
- l'entretien et le suivi de la plantation.

Contactez-nous !

Cette page est à destination de :

- Le Centre technique municipal d'Autan
- Le Centre technique municipal d'Albi
- Le Centre technique municipal de Castelnau
- Le Centre technique municipal de Lamoignon
- Le Centre technique municipal de Montauban
- Le Centre technique municipal de Villeneuve

PLANTONS DES HAIES CHAMPÊTRES I

Des arbres et des arbustes de pays pour des paysages préservés, pour améliorer le cadre de vie et renforcer le Trame verte et bleue

- Alisier torminal
- Sorbus domestica*
- Aune glutineuse
- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Quercus pubescens*
- Cormeil
- Sorbus domestica*
- Erable champêtre
- Acer campestre
- Erable plane
- Acer platanoides*
- Frêne commun
- Fraxinus excelsior*
- Mertens
- Prunus avium*
- Sauze blanche
- Salix alba*
- Tilleul des bois
- Tilia cordata*
- Tilleul des bois

Des arbres et des arbustes d'origine locale

L'association participe à la récolte de graines dans le cadre du Label Végétal Local pour la production de plants de qualité.

Arbres et Paysages d'Autan
 20 route de Toulle 81480 Agrippettes
 Tél : 08 04 66 42 19 - apad@arbresetpaysages.com
 www.arbresetpaysages.com
 Arbres-aces sur Facebook



Un repas des aînés festif

Cette année encore le repas troisième âge offert par la mairie s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et sympathique.

Le formidable orchestre «Elixir» a su une fois de plus les faire danser en s'adaptant à leur demande.

Notre traiteur nous a présenté de nouveaux plats et a pu ainsi nous régaler.

Tout cela a contribué à passer un agréable après-midi. Le sourire de nos aînés nous le prouve et nous encourage à continuer.



Retour sur le Noël des enfants



Le Noël des petits Salvétains s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et gaie, peut-être est-ce le contact des animaux qui ont ravi le cœur des enfants ou bien ce sont les jolis maquillages, tatouages, ou encore les sculptures de ballons... sûrement l'ensemble ...

L'après-midi le spectacle « le royaume enchanté » avec la sorcière effrayante a bien captivé les enfants. Mais tout est bien, qui finit bien... le Père Noël a fait son apparition.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée magique.





Journée de la femme

Le samedi 9 mars 2019 sera une journée dédiée à la femme.

Cet évènement a pour ambition de susciter une réflexion sur la condition de la femme dans la société mettant en avant la lutte pour leurs droits et notamment pour la réduction des inégalités face aux hommes.

Diverses activités seront proposées à l'espace Boris Vian ce jour-là.

Retrouvez toute la programmation de cette journée sur le site de la mairie : www.lasalvetat31.fr

« Rallye de Pâques »

Comme chaque année, à l'arrivée des beaux jours, tous les petits salvetains sont invités à venir participer au **Rallye de Pâques le Dimanche 21 Avril à partir de 10h00, à l'Espace Boris Vian.**

De nombreuses surprises et animations (ponycycles, sculpture de ballons, atelier de maquillage, jeux...) les attendront dans une ambiance de partage et de bonne humeur.

Carnaval

Le Carnaval de La Salvetat Saint-Gilles se déroulera le **samedi 16 mars**. Petits et grands sont invités à venir défiler sur le thème de « La Musique ».

Deux stands de maquillage seront à la disposition du public: l'un au Gymnase du Collège, à partir de 13h30 et l'autre au Centre de Loisirs du Cézérou, à partir de 14h00.

Deux départs seront donnés: le premier du Collège à 14h00, et le second du Centre de Loisirs à 15h30.

Le cortège déambulera, accompagné de chars, pour arriver sur la Place Jean Ferrat, devant la salle Boris Vian.

L'après-midi sera rythmé par le son des Batuscadas.

A l'arrivée, les enfants pourront partager un goûter, distribué par les organisateurs, et assister à la crémation de Mr Carnaval.

Tout au long de l'après-midi, la circulation sera balisée et perturbée. Vous pouvez retrouver le trajet du cortège sur le site internet www.lasalvetat31.fr

Informations pratiques

Maquillage: 13h30 au Gymnase du Collège et 14h00 au Centre de Loisirs du Cézérou.

Départs: 14h00 du Collège Galilée et 15h30 du Centre de Loisirs du Cézérou

Navettes:

- deux navettes seront disponibles Place Jean Ferrat, avant le Carnaval, pour vous amener au point de départ du Carnaval, toutes les 20 minutes entre 13h30 et 15h15,
- deux navettes seront disponibles Place Jean Ferrat, après le Carnaval, pour ramener au collège / centre de loisirs, toutes les 20 minutes entre 17h00 et 18h30,
- elles seront également à disposition des personnes fatiguées pendant le défilé.

Festival La Salvetat en scène

Nous avons le plaisir de vous annoncer la troisième édition de notre festival !

Ce projet initié il y a maintenant trois ans, fort de son succès, revient avec une nouvelle programmation.

Les dates prévues sont :

19 et 20 Avril.....Cultures urbaines

18 Mai.....Tremplin musical

1^{er} Juin.....Ciné plein air

5, 6 et 7 Juillet..... festival

12 Octobre.....spectacle vivant

Pour l'ouverture, La Salvetat en Scène vous propose l'évènement « Culture urbaine » qui repose sur trois niveaux d'expression : la narration, la musique et la danse.

Un projet éducatif et pédagogique, à destination des écoles de la commune pour les élèves de CP à CM2, est proposé par Bajo El Mar (agence culturelle imaginée

par deux esprits féminins férus d'art et de créativité mettant en lumière et soutenant l'émergence de projets innovants, pluriformes, transdisciplinaires et alternatifs.). Ce projet propose un parcours comprenant :

- Une séance de découverte du mouvement hip-hop et des cultures urbaines
- Un atelier de Beatmaking (création sonore)
- Un atelier de danse Hip-hop
- Une représentation du spectacle jeune public Victor Frankenstein
- Un bord de scène à la fin de la représentation

Le projet artistique scolaire aura lieu durant tout le mois d'avril avec, en final, la présentation d'un spectacle le vendredi pour les scolaires et une représentation tout public le samedi.



SidebySide Running, une association en mouvement !

Créée il y a maintenant deux ans par des runners salvetains avec un projet un peu fou d'organiser un 10 km et un semi-marathon sur la ville, l'association Sbs s'est étoffée depuis.

Forte d'une vingtaine de membres très actifs, elle propose une sortie tous les dimanches matin, par tous les temps, aux runners salvetains et d'ailleurs, débutants et/ou confirmés, le point de rendez-vous étant à la salle Boris Vian.

L'objectif de ses fondateurs ? Faire découvrir la course à pieds et le trail au plus grand nombre, mais aussi permettre aux runners de ne plus courir seul !

A côté des entraînements classiques sur route, l'association propose également des sorties en forêt de Bouconne. La 1^{ère} de la saison a eu lieu le dimanche 2 décembre et fut un véritable succès puisque la moitié des membres était présente, avec au final un énorme plaisir !

Au-delà des sorties du dimanche, des entraînements en semaine peuvent se greffer en fonction des disponibilités et des souhaits de chacun(e).

Par ailleurs, participer en groupe à des courses officielles procure un objectif et une motivation supplémentaires aux membres de SidebySide. Ainsi l'association était bien représentée que ce soit au semi-marathon de Toulouse comme à la Boucle du Confluent de Portet sur Garonne (5 et 10 km). Elle sera aussi bien présente sur plusieurs courses de la Blackmountain en mars 2019.

Enfin, l'association proposera en 2019 des rencontres/conférences avec une diététicienne et un kiné du sport afin d'échanger autour des thèmes tels que la nutrition en entraînement, en course, les blessures les plus fréquentes et comment les éviter...

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous, on vous attend ! RDV 9h30 le dimanche à BV !

Où acheter votre permis de pêche 2019 ?

Voici la liste des vendeurs qui, rappelons-le, sont tous des bénévoles

À LA SALVETAT SAINT-GILLES

Tous les jours

Intermarché (à l'accueil)

22 Avenue des Capitouls

31880 La Salvetat Saint-Gilles

Paiement en espèces ou par chèque sur présentation de votre carte d'identité

À FONSORBES

Tous les jours

Jardinerie DELBARD

Les portes du Gers FONSORBES

05 61 14 71 30

Paiement en espèces ou par chèque sur présentation de votre carte d'identité
 Vous pourrez aussi y acheter vos apâts pêche.

Tabac ISSOT Stéphane

ZAC Moudran, 4 rue Monnet

31470 FONSORBES

Paiement en espèces ou par chèque sur présentation de votre carte d'identité
 Une carte de pêche provisoire vous sera remise. La carte de pêche définitive vous sera envoyée sur votre adresse mail ou, si vous n'avez pas de mail, vous la retirerez le lendemain dans le magasin

À COLOMIERS

Décathlon Colomiers (au rayon pêche)
Chemin Loudet ZAC du Perget

05 61 31 87 88

Permanences :

Tous les vendredis de 9h à 19h

Tous les samedis de 9h à 18h

Paiement Carte Bleue ou espèces

Le site de l'association de pêche :
www.peche31.fr



Sortie 2 décembre 2018 à Bouconne, avec la découverte du trail pour une partie des participants !



Assemblée générale du cyclo salvétain

Le samedi 17 novembre avait lieu à l'annexe de la salle Boris Vian la 37^e assemblée générale du Cyclo Salvétain, association comptant plus de 90 adhérents.

Le président, Jean-Pierre Maurette, après avoir remercié les adhérents de leurs présences, présentait son rapport moral, ensuite se sont succédés Xavier Marseaud et Joël Guingois pour le rapport financier du trésorier et le rapport d'activité du secrétaire.

Le président, durant cette séance, a remercié la municipalité, nos partenaires et sponsors qui permettent à notre club de bien fonctionner, il a remercié également tout le conseil d'administration qui assure la bonne marche de notre association.

A l'issue de cette assemblée, les mandats de président, trésorier et secrétaire sont reconduits pour la saison 2019.

La réunion s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié.

La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur autour d'un bon repas réunissant une quarantaine de personnes.

La présentation aux adhérents de la saison 2019 se déroulera le samedi 19 janvier à 20h30 lors de la traditionnelle soirée crêpes à la salle annexe Boris Vian.

Contact : jeanpierremaurette@free.fr

« Vide Ta Chambre ! » par P.E.LU.CHE

Dimanche 17 février 2019, de 9h à 17h, Espace Boris Vian. Envie de changement dans la chambre de vos enfants ? C'est le moment !

L'association des Parents d'Elèves P.E.LU.CHE organise, en partenariat avec la Mairie de La Salvétat Saint-Gilles, pour la 2^e année, son « Vide Ta Chambre ! » le dimanche 17 février 2019, de 9h à 17h, à l'Espace Boris Vian.

Vous y trouverez **tout pour l'enfant de 0 à 16 ans** : vêtements, jeux, jouets, livres et albums jeunesse, articles de grossesse et de puériculture ainsi que décoration de chambre enfant/bébé !

10€ le stand de 3m. **Stands exposants ouverts aux Salvétains uniquement.**

Permanences inscriptions au Centre Social (Rue Frédéric Chopin) : Samedi 02 Février de 10h00 à 12h00 & Mercredi 06 Février de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h00.

Attention : Présenter original + photocopie de la carte d'identité et du justificatif de domicile

Restauration rapide, snacks et boissons en vente sur place.

Plus d'info : association.peluche@gmail.com et sur le blog <http://lutins3chenes.over-blog.com/>

Nouvelle formule La quinzaine de la famille devient...



Pour la cinquième année consécutive, les différentes structures de la commune : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sociale, se réunissent pour organiser un événement en direction des parents et des enfants Salvétains.

Tout au long de l'année, les familles auront l'occasion de participer à des échanges et animations autour des thèmes suivants :

préoccupations de parents, rythmes de l'enfant, scolarité, santé, loisirs et culture...

Le calendrier des animations et des événements sera disponible sur le site de la Mairie et affiché dans les différentes structures de la ville.

Renseignements au Centre Social Frédéric Chopin au : 05.34.52.70.96



Club de l'Amitié

Pour le Club de l'Amitié, 2018 s'achève, après une année bien remplie d'activités ludiques et culturelles. Les adhésions pour 2019 sont ouvertes moyennant une participation individuelle de 15 €.

Le club propose pour cette nouvelle année 4 sorties d'une journée pour une participation de 40€ pour les adhérents et 50€ pour les non adhérents :

- **Avril** : croisière de l'Armagnac (Eauze, et repas sur une péniche si le temps le permet),
 - **Juin** : Musée de l'Etang de Thau avec une découverte de Narbonne en bateau promenade sur la Robine,
 - **Septembre** : découverte du Castres historique et balade sur l'Agout en « coche d'eau »,
 - **Octobre** : le Pigeon (Acrobate, messenger, nourricier, etc.) et les Pigeonniers du Tarn.
- Exceptés les mois d'été, un thé dansant

réunira mensuellement, à partir du 27 janvier, les amateurs de DANSES DE SALON (Entrée : 8€), suivi le lendemain d'un concours de belote où tout le monde gagne (engagement : 7€). Vous trouverez ces informations à l'accueil du bal et sur l'affichage du préfabriqué Dominique Bedet.

Un voyage de quelques jours s'inscrit dans le programme annuel.

Des goûters ou apéritifs marquent les fins de semestre.

3 repas annuels choisis, réunissent les adhérents.

Ces projets ont pour but de réunir, pour un moment de convivialité, les personnes de plus de 65 ans qui souhaiteraient mettre un peu de piment à leur quotidien. Vous serez tous les bienvenus.

Le Club de l'Amitié vous souhaite à tous la plus belle et riante année 2019 que vous puissiez désirer.

En manque de personnel ?

Entraide Partage Travail s'occupe de tout !

Vous êtes à la tête d'une entreprise ou d'une collectivité et vous avez un besoin urgent de main d'œuvre ? Entraide Partage Travail peut vous aider de façon ponctuelle ou sur du long terme en mettant à disposition un ou plusieurs de ses salariés. Il y a 4 mois le Centre Social de La Salvetat Saint-Gilles a fait appel à l'association Entraide Partage Travail.

La mise à disposition : mode d'emploi

Il faut tout d'abord contacter l'association qui recueille un maximum d'informations : jours et heures d'interventions souhaités, tâches à effectuer... cela permet ensuite de rechercher la personne dont le profil correspond à la demande du client. C'est ce qui s'est passé concernant le Centre Social. L'association a mis à disposition Mr Pierre C. qui intervient 7 heures par semaine. Il effectue le ménage des bureaux, des parties communes, du hall d'accueil, des sanitaires... Il est salarié de l'association qui s'occupe de toutes les formalités administratives liées à l'embauche. Le client donne ensuite les consignes à la personne qui intervient et qui, à la fin de chaque mois lui fait signer son contrat de mise à disposition comportant le relevé d'heures effectuées. Ce document permet enfin d'établir le bulletin de salaire pour le salarié et la facture du client.

L'antenne de la Salvetat Saint-Gilles se situe dans les locaux de l'Espace Emploi (à côté de la Poste). Mélody et Yamina accueillent salariés et clients le mardi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 14h à 16h - 05 61 06 02 75



Mélody, chargée d'accueil à Entraide Partage Travail.

Les Misérabeul's

Parodie des Misérables hilarante !

Samedi 16 Février à 20h30, « les Misérabeul's » vont mettre le feu à la Salle Boris Vian à La Salvetat Saint-Gilles !

Cette pièce de théâtre déjantée (dans la tradition des cartoon Tex Avery) parodie « les Misérables » de Victor Hugo et file à 100 à l'heure !

Les artistes donnent vie à plus de 40 personnages, chantent, dansent et évoluent dans une trentaine de tableaux dont celui des barricades (toile géante peinte par l'artiste Rose-May Thépenier), qui est absolument sublime !

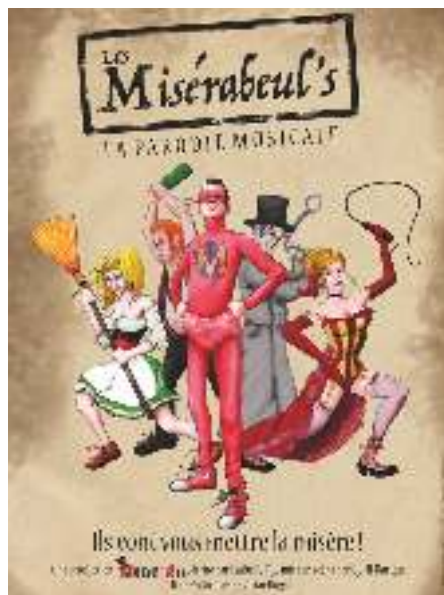
Une histoire revue et bien corrigée, truffée de clins d'oeil et d'anachronismes qui font le pont entre la version du 19^{ème} siècle et le modernisme de notre époque (speed dating, super héros, high tech, etc) !

On se laisse embarquer dès la première minute et le rire va crescendo jusqu'à l'épilogue et la sentence finale !

Courez-y, c'est 1h45 de folie et de fou rire pour notre plus grand plaisir !

Tarif adulte : 12 euros / Tarif enfant (moins de 16 ans) : 8 euros

Réservations : 06 70 75 38 60 / cie.muzicall@gmail.com



© Patrick Denjean - Production MuzicAll

Une web série liée au spectacle est en tournage. Le premier épisode vient de sortir !

Pour le voir et découvrir des extraits du spectacle, c'est ici : www.muzicall.fr



Retour sur halloween



Samedi 27 octobre 2018, plus de 200 enfants ont répondu présents à l'invitation du Comité des Festivités pour la 2^e édition de « Happy Halloween ». Pour la circonstance, la salle Boris Vian s'était transformée en repère de petits monstres et vampires qui ont profité durant l'après-midi des animations mises en place gracieusement par le CDF.

Les parents d'élèves de l'association P.E-LU-CHE, redoublant de créativité, ont proposé des pâtisseries plus terrifiantes et délicieuses les unes que les autres. Le concours de déguisement a attiré pas moins de 40 enfants... et tous sont repartis avec leurs lots de bonbons.

La soirée s'est poursuivie après 20h00 par un karaoké animé par DJ Kriis B, le tout dans la bonne humeur. Les salvetains ont eu le loisir d'exprimer tout leur talent en solo ou en groupe, en reprenant les airs de leur choix.

Le comité des Festivités remercie toutes ces personnes qui ont fait de cette journée et de cette soirée de beaux moments de partage !

Le CDF profite de l'occasion pour remercier les bénévoles qui ont œuvré sans faille et avec dynamisme tout au long de l'année dernière ainsi que les salvetains et salvetaines pour la confiance qu'ils nous ont accordée en 2018.

Nous aurons plaisir à nous retrouver en 2019 avec toujours autant d'énergie et de projets !



Et pour « ouvrir le bal », nous vous proposons **dès le samedi 23 février 2019** un repas spectacle musical comique « **la folie des années 80** ». Les détails de cet événement seront développés au cours des prochains jours sur les panneaux lumineux et les affiches en ville.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places, le nombre d'entrées étant limité, en nous contactant :

- Cdf31880@gmail.com ou 06 29 33 75 62
- Facebook : Comité des festivités La Salvétat Saint-Gilles
- Permanences Intermarché les mercredis, samedis après-midis et dimanches matins.

Nous vous souhaitons la plus étonnante et prometteuse des années !

Centre d'animation Jeunesse

Ces dernières semaines, le CAJ a connu une actualité riche en découvertes. En effet, les jeunes ont pu participer à une intervention sur l'histoire du Hip Hop. Après

cette première initiation, nous allons continuer l'exploration de cet univers au travers de nouvelles animations. Nous tenons à remercier l'association Alpha'B et

plus particulièrement Sébastien Aragones pour sa présence et son soutien.

Ces différents temps d'accueil sont l'occasion pour les jeunes de venir passer un moment convivial autour d'un billard, d'un baby-foot, de jeux de société et tant d'autres. Ils pourront également participer à des activités proposées par l'équipe du CAJ dans notre local ou à l'extérieur.

Pendant les prochaines vacances d'hiver, le CAJ organise un séjour au ski du 4 au 8 mars 2019. Des places sont encore disponibles. N'hésitez pas à nous contacter pour une inscriptions ou de simples informations.

A bientôt

En ce début d'année 2019, les horaires du CAJ évoluent :

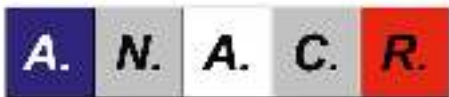
En période scolaire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	16h-19h	14h-19h	16h-19h	16h-19h*	14h-19h

*Possibilité de fermer plus tard, en fonction du planning d'activité

En période de vacances scolaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	Fermé



Faisant suite au centenaire de la fin de première guerre mondiale, l'ANACR souhaite remettre à l'honneur celles et ceux qui ont œuvré souvent dans l'ombre à la victoire finale.



Léon Trulin

ditions, les postes de télégraphie sans fil, la défense contre avions, l'artillerie et les emplacements de batteries.

D'Ath à Bruxelles, d'Anvers à la frontière hollandaise, il **collecte ainsi de précieux renseignements**.

Dans la nuit du 3 au 4 octobre 1915, Léon Trulin et son ami Raymond Derain venant d'Anvers se dirigent vers Putten, en Hollande, quand ils sont **arrêtés par des sentinelles allemandes à la frontière belgo-hollandaise**. Ils sont conduits à la prison des Béguines à Anvers. Le 12 octobre au soir, il est transféré en compagnie de son ami à la citadelle de Lille. Il y retrouve ses compagnons de résistance, arrêtés le 7 octobre.

Le 5 novembre, au terme d'une audience sommaire, dans la salle du Tribunal militaire allemand, installé dans les bureaux du journal La Dépêche à Lille, le verdict est rendu : **Léon Trulin et Raymond Derain sont condamnés à mort** et perdent leurs droits civiques à perpétuité. La sentence est soumise, deux jours plus tard, au maître tout puissant de la ville de Lille, le général von Heinrich. Il ne gracie pas Léon Trulin et commue la peine de mort de Raymond Derain en travaux forcés à perpétuité.

Quand Léon Trulin apprend l'irréversible décision, il note dans son carnet : Le 7 novembre 1915. À 4 heures 10, heure française. Reçu arrêt de mort vers 3 heures un quart. Je meurs pour la Patrie et sans regrets : simplement je suis fort triste pour ma chère mère et mes frères et sœurs qui subissent le sort sans être coupable.

Le 8 novembre 1915, dans les fossés de la Citadelle, Léon Trulin est fusillé.

Léon Trulin est né le 2 juin 1897 à Ath en Belgique. À la mort de son père, la famille quitte sa ville natale pour s'installer à La Madeleine, puis à Lille. Âgé de 17 ans en 1914, la guerre est d'abord pour lui une période d'inaction. L'entreprise où il travaille ferme ses portes et le désœuvrement suit. Ne supportant plus de rester sans rien faire alors que les soldats ennemis se sont installés dans sa ville, que des hommes tombent au front, **Léon Trulin se décide à partir le 30 juin 1915**. Il gagne l'Angleterre pour s'engager dans l'armée belge, mais il est refusé, en raison de son aspect maladif. Il se rend alors au quartier général anglais de la IVe Armée à Folkestone et y a une entrevue avec un officier anglais, M. Cameron, qui a comme attaché belge un volontaire de guerre, Louis Monthaye. Léon Trulin leur fait connaître le **projet d'une organisation de renseignements qui recevrait l'appellation de système Noël Lurtin (anagramme de son nom) ou Léon 143**. On lui confie alors une mission d'essai qu'il aurait à remplir en France occupée : il lui faudrait fournir des indications sur les troupes cantonnées à Lille et aux environs, sur l'aviation, les dépôts de mu-

Émilienne Moreau



Émilienne Moreau-Évrard est née le 4 juin 1898 à Wingles. Sa famille s'installe en juin 1914 à Loos-en-Gohelle où son père, ancien mineur, a pris la gérance d'une épicerie-mercerie-bonneterie. Elle a seize ans lorsqu'il meurt, victime des privations.

Loos-en-Gohelle est alors occupée par les troupes allemandes. Son frère disparaît au combat un peu plus tard. En février 1915, les autorités allemandes ordonnent à Émilienne Moreau, qui voulait devenir institutrice avant guerre, d'ouvrir une école improvisée dans une cave pour faire la classe aux enfants de Loos. Mais l'engagement de la jeune fille va outrepasser ces simples fonctions d'institutrice.



Louise de Bettignies



Louise de Bettignies est née le 15 juillet 1880 à Saint-Amand-les-Eaux. À l'issue de ses études, elle acquiert une parfaite maîtrise de la langue anglaise et possède une bonne connaissance de l'allemand et de l'italien.

Peu après la déclaration de guerre, Louise

et sa sœur Germaine vivent dans la maison familiale à Lille, tandis que leur mère se réfugie à Saint-Omer. Leur amie, Germaine Féron-Vrau (1869-1927), responsable départementale de la Ligue patriotique des Françaises et fondatrice de l'hôpital de la Croix-Rouge, les **recrute toutes deux comme infirmières**.

Du 4 au 13 octobre 1914, les troupes lilloises réussissent à tenir tête à l'ennemi pendant plusieurs jours, sous les intenses bombardements qui détruisent plus de 2 200 immeubles et maisons, en particulier dans le quartier de la gare. Louise de Bettignies assure la navette (munitions et aliments) avec les soldats qui tirent encore sur les assiégeants. Dans des hôpitaux de fortune, elle écrit des lettres en allemand, dictées par les soldats mourants allemands pour leur famille.

À la fin de l'année, elle accepte de passer en France quelques trois cents lettres, qu'elle avait recopiées à l'encre invisible sur ses vêtements. Elle entreprend le voyage pour arriver à Boulogne et rejoindre sa mère à Saint-Omer.

C'est au cours de ce premier séjour qu'elle est **abordée tant par le deuxième bureau français que par l'Intelligence Service anglais**, afin de mettre en place à Lille un

service de renseignements. Elle accepte la proposition anglaise et **dirige dès lors, depuis son domicile, un vaste réseau dans le Nord de la France. Sous le pseudonyme d'Alice Dubois, elle centralise des informations sur les mouvements des troupes allemandes**. On estime qu'elle sauve la vie de plus d'un millier de soldats britanniques pendant les neuf mois de sa pleine activité (janvier à septembre 1915). Son réseau, **le réseau Alice**, est composé d'une centaine de personnes.

Louise de Bettignies est **arrêtée par les Allemands le 20 octobre 1915** près de Tournai. Elle est condamnée à mort le 16 mars 1916 à Bruxelles, **puis sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité**. Détenu pendant trois ans, elle meurt le 27 septembre 1918, à l'hôpital Sainte-Marie de Cologne, des suites d'un abcès pleural mal opéré.

Sa dépouille est rapatriée le 21 février 1920 et, le 16 mars, une cérémonie funéraire est organisée à Lille au cours de laquelle **elle reçoit à titre posthume la croix de la Légion d'honneur, la croix de guerre 1914-1918 avec palme, la médaille militaire anglaise et est faite officier de l'ordre de l'Empire britannique**. Son corps est inhumé au cimetière de Saint-Amand-les-Eaux.

Le comité Jacquet

Grossiste en vin, secrétaire général de la Fédération du Nord de la Ligue des droits de l'Homme, socialiste franc-maçon et pacifiste, Eugène Jacquet s'est rallié en 1914 à l'Union sacrée. Il parle couramment anglais pour avoir résidé aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Avec des amis, **Georges Maertens, Ernest Deconinck et le Belge Sylvère Verhulst, il met sur pied, grâce à l'appui du préfet Trépont, un réseau d'évasion et de renseignements**.

On y trouve les frères Plouvier, industriels du textile qui en assurent le financement, mais aussi des fraudeurs professionnels pour le convoiement (**Gaston Lécuyer, Léon**

Vestens ou Hippolyte Cloots), ainsi que **Jean Vandenbosch**, chargé du renseignement. Les missions d'Eugène Jacquet sont de **récolter de l'argent, de loger et nourrir les fugitifs et de leur permettre de s'évader vers la Hollande**, pays neutre, via la Belgique. Cette filière prend le nom de comité Jacquet.

Celui-ci est démantelé à la suite de l'affaire Mapplebeck : le 22 avril 1915, un aviateur anglais de ce nom, exfiltré un mois auparavant par le réseau, revient survoler Lille. Il largue une lettre dans laquelle il se moque du gouverneur allemand. Les occupants vont alors tout faire pour faire tomber le réseau. Plus de deux cents per-

sonnes sont arrêtées en juillet. **Jacquet est condamné à mort par le tribunal militaire de Lille le 21 septembre 1915, ainsi que Verhulst, Maertens et Deconinck. Ils sont exécutés le 22 à l'aube**. Les autres membres du comité sont condamnés à des peines de prison et à la déportation.



Expression Libre

La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes publiés sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

Groupe d'opposition « La Salvetat Ensemble »

MISE AU POINT

L'organisation actuelle de la mairie nous oblige à écrire cette expression libre plusieurs semaines avant sa diffusion. Nous ne pouvons donc pas répondre à l'actualité la plus récente. Nous n'osons pas penser que c'est volontaire car cela permettrait à la majorité municipale de rédiger des articles qui contredisent notre expression libre !

REMISE EN CAUSE DU DÉPARTEMENT

Lors du conseil municipal du 13 novembre, nous avons découvert que l'Etat voulait expérimenter une réforme du département de la Haute Garonne sur le « modèle Lyonnais ».

Les seules informations dont nous disposions alors étaient que ce modèle semblait satisfaire le département du Rhône.

Monsieur le Maire a donc mis au vote une motion de soutien au département de la Haute Garonne qui est opposé à cette réforme.

Devant ce sujet sensible, nous avons demandé un débat avec les différents interlocuteurs avant de nous décider. **Refus du maire.**

Devant ce refus les différentes oppositions ont donc voté « contre » ou se sont abstenues ».

Il a fallu attendre la lettre de notre sénatrice, Françoise Laborde, pour apprendre que les enjeux étaient importants pour la cohésion du département car la réforme amputerait le périmètre d'action du département des communes qui composent Toulouse Métropole, communes majoritairement les plus riches du département.

Toulouse Métropole représente 5% du territoire de la Haute Garonne, 55% de la population, mais 65% des ressources du Conseil Départemental.

Ces quelques chiffres montrent que la redistribution actuelle serait plus faible et nous sommes opposés à cette réforme car notre commune, comme beaucoup d'autres, héberge les salariés qui font la richesse de la Métropole. Nous avons donc besoin que le département continue à aider toutes les communes à accueillir dignement les familles et continue à assurer la solidarité actuelle.

Pourquoi le maire n'a-t-il pas été capable d'amener ces chiffres au débat du conseil municipal ? Y a-t-il une volonté de nous opposer aux élus socialistes au Conseil Départemental ? Nous vous laissons seuls juges.

Dans son édito du dernier journal communal, **le maire suspecte l'opposition de ne pas avoir voté cette motion par « stratégie politique ».**

En réalité, ce vote de l'opposition n'est pas une posture politicienne comme semble le croire la majorité, mais parce que les conseillers d'opposition n'ont pas eu connaissance du document adressé par le Conseil Départemental à la mairie mi-octobre.

Cette attitude est dans le droit fil du fonctionnement de l'équipe en place, ce dont nous vous faisons part régulièrement. Le compte rendu de ce conseil municipal retranscrivant les débats est très instructif à ce sujet.

LE CHÂTEAU

Au conseil du 13 novembre, nous avons découvert que le maire avait loué le parc du château 950€ pour « Les Médiévales ». Nous trouvons qu'après avoir acheté le terrain du parking avenue des Capitouls (15000€), acheté le terrain du château avec sa ruine pour 150 001€, nous sommes scandalisés que l'on gaspille encore l'argent public envers la même famille. Il est vrai que les terrains ont été prêtés gratuitement à BVS pour les « fêtes du livre » précédant leur élection à la mairie.

Les élus de la liste « La Salvetat Ensemble »

Pour nous joindre : lasalvetatensemble31@gmail.com

Groupe d'opposition Cap @venir

Expression libre du groupe Cap @venir remis sur la demande de la mairie le 30 Décembre 2018.

La rétrospective des conseils municipaux de l'année 2018 proposé en lecture de la dernière parution doit être complétée par mes orientations de votes.

Avant cela, il est important de comprendre que les conseils municipaux à la Salvetat ne sont pas un lieu de délibération. Mr le maire présente à chaque conseil des points par obligation. Cette exigence légale faite, M le maire répond aux questions de l'opposition avec plus ou moins de réalisme. Le décryptage de la langue de bois est nécessaire, car les réponses avancées permettent difficilement de se prononcer. Néanmoins, les conseillers se doivent de voter. Le groupe majoritaire dans une obéissance panurgienne approuve les propositions de M le maire. Les conseillers majoritaires devront un jour répondre de leurs aveugles obéissances. L'opposition opte en considération, mais en incapacité d'orienter le vote. En cela, les propositions de M le maire sont systématiquement approuvées réduisant le conseil municipal de la Salvetat à une simple chambre d'enregistrement. J'avance ces explications, afin d'exprimer les difficultés d'un conseiller municipal salvetain.

Concernant mes choix de vote en 2018, sur sept conseils municipaux 57% ont été favorables et 43% ont été défavorables aux propositions de M le maire. Je fais l'effort de ne jamais m'abstenir. Ceci nécessite d'analyser en profondeur chaque point. Dans certains cas, je suis amené à prendre conseil auprès de spécialiste ou de suivre des formations. Mon choix de valider ou rejeter les décisions de M le maire repose sur des éléments simples et intangibles. Le respect de l'utilisation de l'argent public ainsi que la préservation de notre cadre de vie. Bien que la majorité de mes votes soient favorables, je ne partage absolument pas la politique de M le maire. En plus d'être aveuglée par des idéaux ostracismes, sa politique communale ne se réalise que dans l'instant présent et ses éphémères festivités.

L'ensemble des analyses et prises de positions sont disponibles à cette adresse :

jlc.politique@gmail.com / Tél. : 06 64 63 56 04



RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

Du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN